

NOTICE DU PROJET PAYSAGER

Le projet s'inscrit dans le contexte paysager du parc de la Chantrerie et de la vallée de l'Erdre, dont la trame paysagère se compose d'alignements de chênes et de châtaignier, de talus plantés, de haies bocagères et de masses boisées.

La présence végétale dans l'emprise du projet est constituée principalement de bouleaux, de liquidambars et de chênes rouges d'Amérique. Ces arbres ont probablement été plantés lors de la construction des immeubles qui seront démolis.

Du fait du nouveau projet de construction et de son emprise, 35 arbres seront abattus. Le projet paysager consiste à retrouver une cohérence paysagère en lien avec le paysage des bords de l'Erdre et de la Chantrerie, et à prolonger cette trame paysagère à l'intérieur du site.

La palette végétale associe des végétaux persistants et caducs pour assurer une présence végétale tout au long de l'année. Les plantations répondent à des critères écologiques (intérêt faunistique et floristique, flore locale), thermiques (exposition des bureaux à la lumière) et graphiques (ports variés : arbre tige, cépée, arbustes de différentes tailles, vivaces, graminées...).

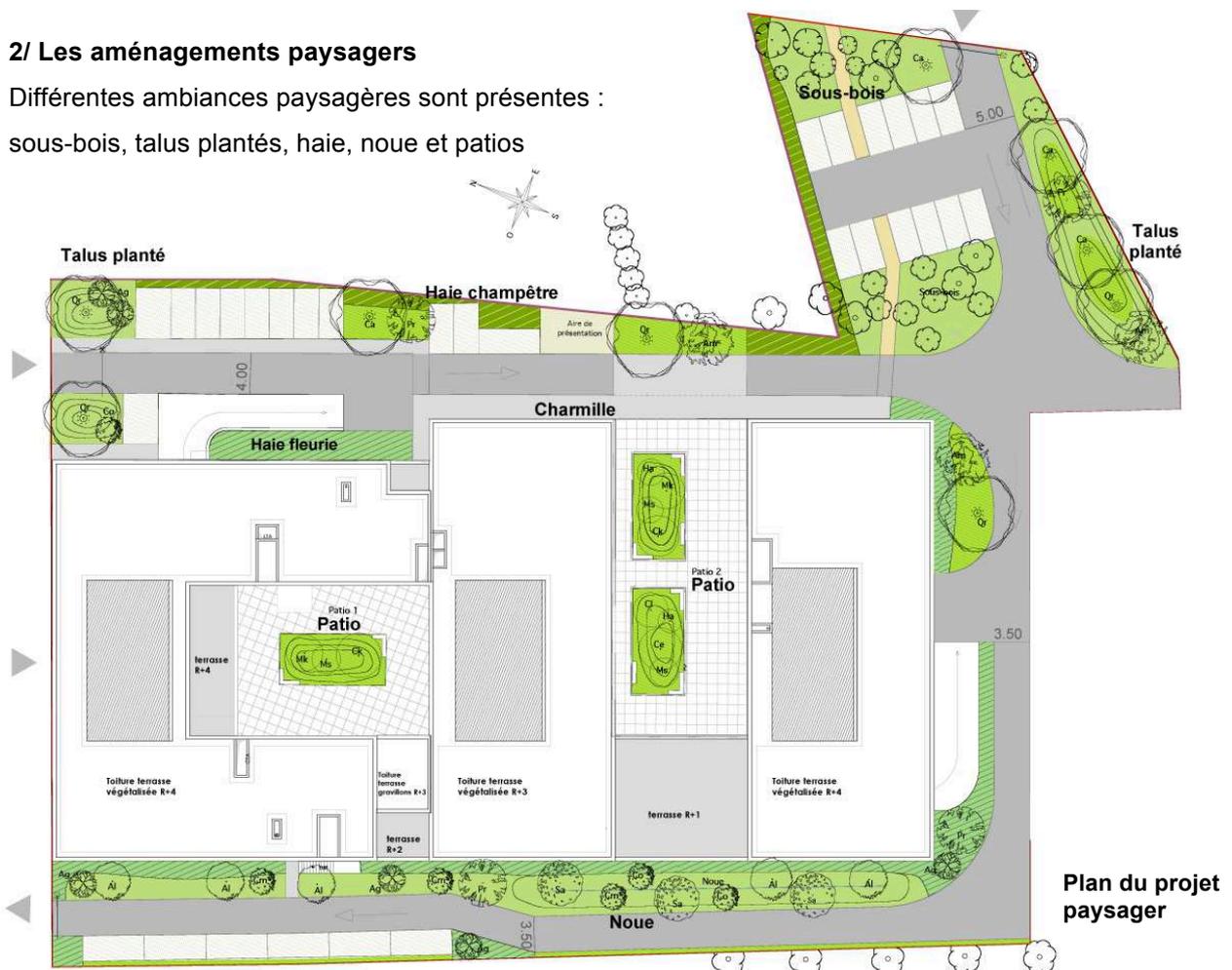
1/ Les principes du projet

- s'inspirer du contexte paysager existant et affirmer cet ancrage dans ce territoire de la Chantrerie et des bords de l'Erdre en se rattachant à la trame paysagère existante
- faciliter les déplacements (personnes à mobilité réduite, usagers, lieux partagés et de détente) par un revêtement identifiable (chemin et parvis en béton ou stabilisé)
- gérer l'entretien par une gestion différenciée des espaces plantés
- participer à la gestion des eaux de ruissellement (noue récupérant les eaux de pluie, stationnement en evergreen)

2/ Les aménagements paysagers

Différentes ambiances paysagères sont présentes :

sous-bois, talus plantés, haie, noue et patios



Le sous-bois

La quasi-totalité des arbres du sous-bois existant sera conservée. Certains liquidambers, toutefois, pourront être supprimés en raison de la forte densité qui entrave leur développement.

Les principes :

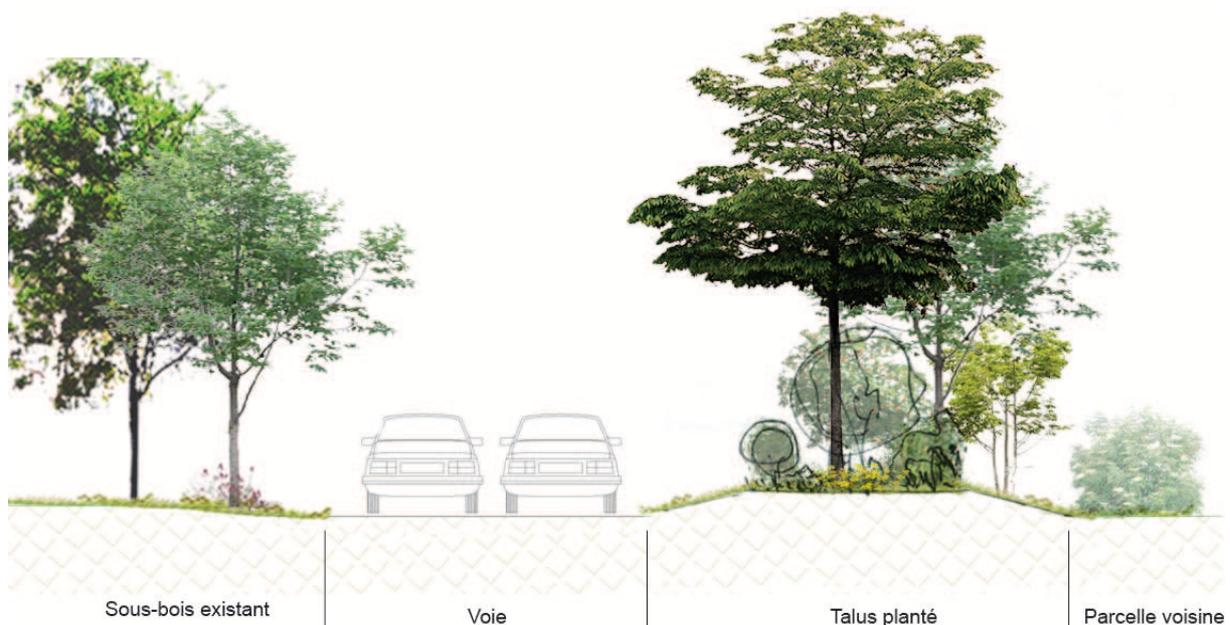
- recréer un sol nourricier pour les racines des arbres (plusieurs étapes seront nécessaires : hersage du sol, BRF suite à l'abattage des arbres, décomposition des feuilles en humus, installation progressive de la végétation naturelle)
- planter un arbre structurant (châtaignier) à l'entrée, dans le prolongement du talus planté existant, le long de la rue Michel Manoll
- aménager un chemin piéton en stabilisé traversant le sous-bois qui dessert le parking, les nouveaux bureaux et la rue Michel Manoll
- matérialiser la limite nord par la plantation d'une haie champêtre le long de la clôture en ganivelle
- choisir une palette végétale en lien avec le site (champêtre et bocager)

Les talus plantés

Les abords du site se caractérisent par des talus plantés de chênes et de châtaigniers. L'objectif est de prolonger cette composante paysagère dans l'emprise du projet.

Les principes :

- réaliser des buttes ou talus d'une hauteur d'environ 60 à 80cm sous formes d'ondulations de sol
- planter des essences locales composées d'arbres à grand et moyen développement (chêne, châtaignier, amélanchier, merisier) et de cépées (érable, noisetier)



Coupe de principe du talus planté

Les haies

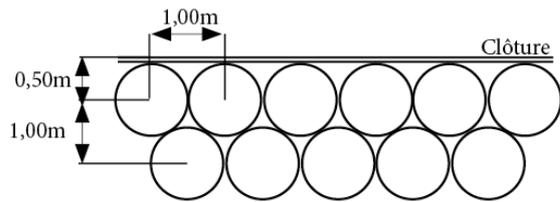
Différents types de haies viennent traiter les limites de la parcelle et du bâti.

La haie champêtre

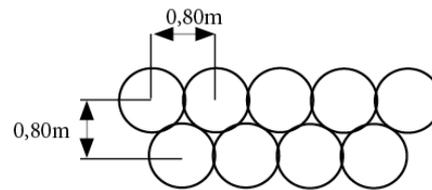
La limite Est est plantée d'une haie champêtre composée de plantes bocagères caduques et persistantes (type fusain, abelia, noisetier, cornouiller...) et d'une hauteur >1,50m

La haie fleurie

Les haies fleuries se situent sur le pourtour du bâti. Les plantes sont persistantes et sont choisies pour leur développement plus compact que la haie champêtre (hauteur <1,50m).



Haie champêtre H > 1,50m (30% Persistant / 70% Caduc)
 Abelia grandiflora / Cornus alba 'elegantissima'
 Coryllus avellana / Ilex aquifolium / Ligustrum
 Vulgare / Viburnum tinus



Haie fleurie H < 1,50m (100% Persistant)
 Abelia 'Edward Goucher' / Choisya ternata
 Ligustrum vulgare / Cornus sericea

Schéma de principe de plantation des haies

La charmille

La charmille permet de s'adapter à une largeur de fosse de plantation plus restreinte (1m). Elle est présente de part et d'autre du parvis, entre le chemin piéton et le bâti.



Photos de référence (arbres des talus plantés et haies champêtres)

La noue paysagère

La noue, sous forme de léger creux enherbé, a pour objectif de récupérer les eaux de pluie des bâtiments et/ou de voirie. Des plantations d'arbustes et d'arbres à moyen développement et au feuillage léger permettent de créer une limite plantée à l'est entre la voirie et le bâti.

Les principes :

- gérer la rétention sous formes d'ondulations de sol peu profondes
- choisir une palette végétale tolérant la présence de l'eau et un houppier peu important

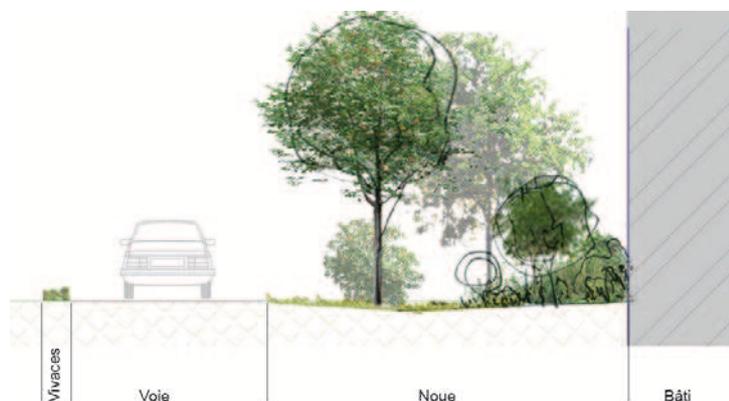


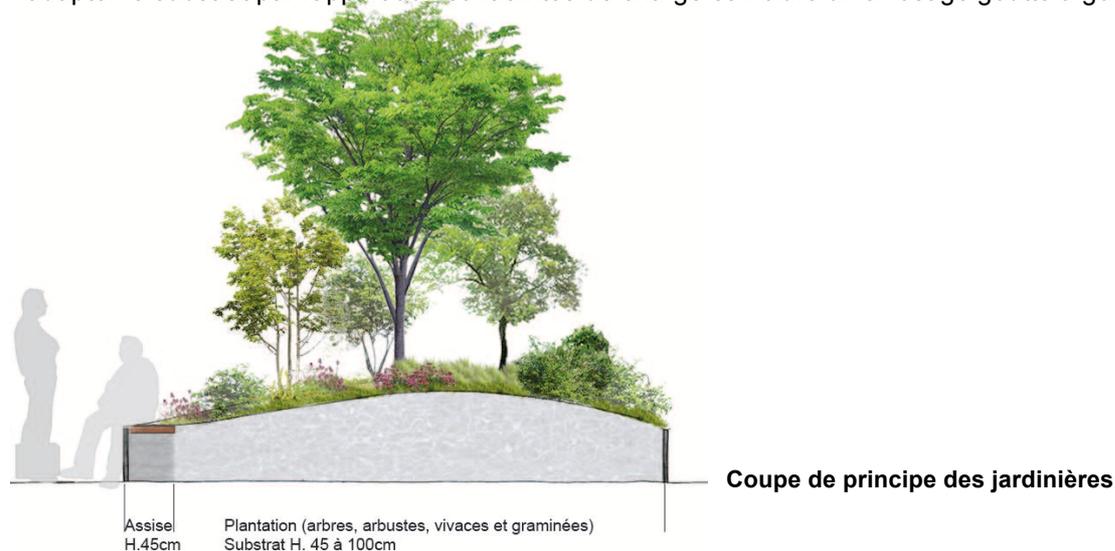
Photo de référence et coupe de principe de la noue (partie est du projet)

Les patios

Les 2 patios constituent un lieu récréatif et de détente pour les usagers. Il est prévu 3 jardinières plantées de végétaux de différentes tailles.

Les principes :

- concevoir des îlots de végétaux en forme de buttes plantées de vivaces, de graminées et d'arbres à dominante de magnolias, de cornouillers, d'arbres de Judée, et complétés par des arbustes en cépées (hamamélis, magnolias)
- réaliser des ondulations de sol variant de 45cm à 100cm permettant la plantation des végétaux
- adapter le substrat par rapport aux contraintes de charge et inclure un arrosage goutte à goutte.



3/ La palette végétale

La palette végétale fait référence à l'existant (chênes, châtaigniers, haies champêtres), et présente un intérêt tout le long de l'année. Les ambiances paysagères sont définies par :

- le choix des végétaux, en privilégiant le plus possible les persistants et un développement de la plante adapté
- l'aménagement des espaces créés en lien avec l'usage (passage, détente, rétention des eaux de pluie, patios, entrées, limite avec les rues existantes...)



Palette végétale du projet

Nom latin	Nom français
ESPACES EXTERIEURS	
Arbres tiges ou c�p�e	
Alnus spaethii	Aulne (port plus compact que Alnus glutinosa)
Amelanchier arborea 'Robin Hill'	Amelanchier
Castanea sativa	Ch�taignier
Corylus avellana	Noisetier
Prunus avium 'Plena'	Merisier
Quercus robur	Ch�ne
Sorbus aucuparia	Sorbier
Arbustes	
Abelia grandiflora	Abelias
Ilex quifolium	Houx
Cornus alba, mas, sanguinea, sericea 'Kelsey'	Cornouiller
Deutzia gracilis, Mont Rose...	Deutzia
Euonymus europaeus	Fusain
Sambucus nigra	Sureau
Ligustrum vulgare	Tro�ne
Salix rosmarinifolia	Saule � feuilles de romarin
Syringa vulgaris	Lilas
Viburnum tinus	Laurier tin
Plantes grimpantes	
Clematis vitalba	Clematite
Lonicera henryi	Ch�vrefeuille
PATIOS	
Arbres tiges ou c�p�e	
Arbustus unedo	Arbousier
Cercis siliquastrum	Arbre de Jud�e
Cornus mas	Cornouiller
Hamamelis intermedia	Hamamelis
Magnolia Kobus / stellata	Magnolia caduc
Vivaces / Gramin�es	
Carex comans / morrowii 'Variegata'	Gramin�es
Vinca minor ou major	Pervenche
Euphorbia characias	Euphorbe
Geranium cantabrigiense 'Biokovo'	Geranium
Hypericum calycinum	Millepertuis
Hedera algeriensis 'Bellecour'	Lierre (moins envahissant qu'Hedera h�lix)

4/ Un entretien adapt  aux surfaces v g tales

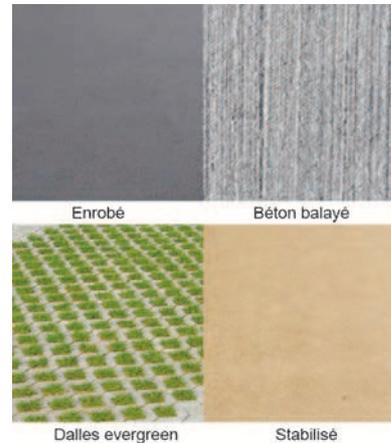
- diff rencier les niveaux d'entretien selon les usages des espaces (par exemple : 1   2 fauches par an pour la v g tation naturelle du sous-bois, 10 passages de tonte par an pour la pelouse)
- limiter l' vacuation des d chets verts en d charge en favorisant leur r utilisation sur site (paillage, BRF, mulching, plateforme de compostage etc.)

- privilégier une palette végétale associant les plantes caduques et persistantes, et la présence de vivaces persistantes
- favoriser le port naturel de la végétation (forme libre des arbres et des arbustes)

5/ Les revêtements de surface

Différentes surfaces minérales sont prévues pour identifier les usages.

- voirie : enrobé
- stationnements : dalles evergreen
- parvis dans le prolongement du patio : béton balayé
- chemin piéton le long de la voirie : béton balayé
- chemin dans le sous-bois : stabilisé

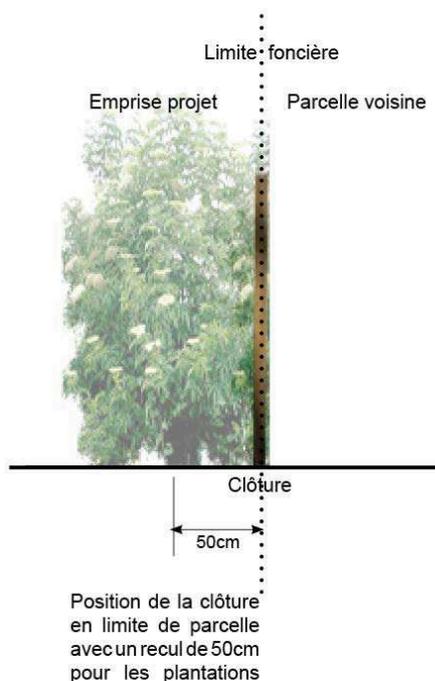


Palette minérale du projet

6/ Les Clôtures

- Ganivelles (Hauteur 150cm)

Les ganivelles sont situées sur la limite est de l'opération.



Coupe de principe et photo de référence de la clôture en ganivelle

- Traverses bois (Hauteur 150cm)

L'aire de présentation des déchets extérieurs est délimitée par une clôture en traverses bois fixées à la verticale et espacées de 5/6cm. Un léger décroché dans le linéaire permettra l'accès à l'aire de présentation du côté de la voie.



photo de référence de la clôture en traverses bois